

Dijon, le 3 novembre 2023

Commission de surveillance des opérations électorales du 2 novembre 2023

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis s'est réunie le jeudi 2 novembre 2023 afin de valider ou d'invalider la candidature présentée en vue de l'élection au Comité de direction du Comité départemental du Territoire de Belfort.

Après vérification de la candidature reçue, la CSOE a décidé de valider la candidature suivante :

Jean-François VIGGIANO

Publication en sera faite sur le site internet de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis. Cette décision est susceptible de recours devant la Commission fédérale des litiges. Ce recours expire 48 heures à compter de la publication horodatée de l'avis de la CSOE sur le site Internet de la Ligue (Article 126 des Règlements administratifs de la FFT).

Cette liste peut être consultée au siège de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis, situé 13 rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon.

Joris BARBOTTIN

Président de la CSOE de la Ligue de
Bourgogne-Franche-Comté

